



COMMUNE DE BEAUVOIR SUR MER

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et investissement et doit dégager les ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements (c'est l'autofinancement).

La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.

L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer ses dépenses d'investissement.

Toutes les communes doivent faire face à une diminution des dotations versées par l'Etat. Ces dotations sont pourtant essentielles et permettent le financement de ses services publics.

Comme en 2018, les investissements 2019 ont pu être réalisés par la commune sans recourir à l'emprunt.

Le montant de l'attribution de compensation versée par Challans Gois Communauté (pour compenser la perception des taxes économiques en lieu de la place de la commune), provisoirement fixée à 327.566 €, a été revu à la baisse par la CLECT à hauteur de 297.360 € en 2017, puis à 247.125,43 € en 2018 pour tenir compte de la prise en charge du contingent SDIS par Challans Gois Communauté en lieu et place des communes. Ce montant a de nouveau été revu à la baisse en 2019 à hauteur de 245.326,33 € pour tenir compte de la revalorisation du contingent SDIS, et de la compétence jeunesse.

Conformément à l'objectif fixé par l'Etat d'évolution des dépenses de fonctionnement, les orientations du projet de budget 2020 ont pour objets la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement.



LE BUDGET GENERAL

La section de fonctionnement dégage pour l'exercice 2019 un excédent de 1 129 505,37€. Le résultat antérieur étant de 923 182,91€ le résultat à affecter en 2020 est de 2 052 688,28€

Le solde de la section d'investissement en 2019 est négatif à hauteur de 50 098,38€ €. Le résultat antérieur négatif de 476 135,66 € fait ressortir un résultat de clôture déficitaire de 526 234,04 €.

Les restes à réaliser 2019 en dépenses se chiffrent à 395 957,86€ et en recettes à 129 378,92€.

Le besoin de financement global est donc de 792 812,98 €.

En conséquence, Il est proposé d'affecter en recette d'investissement la somme de 792 812,98 € au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement d'investissement, et de reporter 1 259 875,30 € au compte 002 en recette de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	1 138 500,00	1 046 334,15	1 154 300,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 595 700,00	1 521 438,87	1 608 600,00
014 - Atténuations de produits	292 993,00	292 993,00	292 993,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	150 000,00	0	100 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 259 723,00	0	1 343 466,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 000,00	282 692,81	207 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	538 710,00	391 755,71	503 810,00
66 - Charges financières	95 000,00	92 682,85	100 000,00
67 - Charges exceptionnelles	3 700,00	1 079,49	3 700,00
68 - Dotations aux provisions pour risques	675 900,00	664 524,95	0
TOTAL DEPENSES	5 299 326,00	4 293 501,83	5 313 869,00

Chapitre 011 Charges à caractères général

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures scolaires, fournitures et entretien des bâtiments, primes d'assurances, contrats de maintenances, prestations de services...



Chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés

Les dépenses de personnel sont relativement stables car les prévisions 2020 affichent 0,8% de plus par rapport à 2019 contre une augmentation de 1,79% en 2019 par rapport à 2018.

Chapitre 014 Atténuation de produit

Il s'agit du Fonds de Garantie Individuelle de Ressource institué en 2010 lors de la réforme de la taxe professionnelle. Ce montant est reversé à l'Etat et vient en diminution des recettes fiscales.

Chapitre 022 Dépenses imprévues

Les sommes inscrites dans ce chapitre ne seront utilisées qu'en dernier recours. Leur non-utilisation permettrait de dégager un autofinancement fin 2020.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 1 343 600 €. Ce virement ne nécessite pas d'écriture comptable, c'est pourquoi le réalisé 2019 indique un montant à 0 €.

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section.

Ce sont des écritures comptables ne générant pas de sortie de fonds. Ce sont les amortissements des biens mobiliers.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes

Ce chapitre prévoit principalement :

- Les contributions aux syndicats
- Les indemnités des élus
- Les subventions aux associations et au CCAS

Par ailleurs, il est rappelé qu'une partie des participations versées au SYDEV jusqu'en 2018 en section d'investissement devront être comptabilisé en section de fonctionnement au compte 65548.

Chapitre 66 charges financières

Sont retracés ici, les intérêts de la dette dont le montant évolue peu, compte tenu des 2 derniers exercices sans emprunt nouveau.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles enregistrent les éventuels intérêts moratoires, amendes, et titres annulés sur exercices antérieurs

Chapitre 68 Dotations aux provisions pour risques

Est indiqué dans ce chapitre le montant de l'indemnité à percevoir par la commune dans le cadre du contentieux avec la société ARDISSA suite à l'annulation de la ZAC. Ces indemnités seront définitivement encaissées si la cour d'appel confirme le jugement de première instance du tribunal administratif.



RECETTES	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté	923 182,91	923 182,91	1 259 875,30
013 - Atténuations de charges	50 000,00	95 715,97	50 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 917,00	17 373,77	30 805,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	283 700,00	318 991,53	259 700,00
73 - Impôts et taxes	2 545 800,00	2 664 014,99	2 543 600,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 074 716,09	1 178 399,75	1 079 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	380 000,00	410 947,88	80 000,00
76 - Produits financiers	10,00	4,26	10,00
77 - Produits exceptionnels	11 000,00	737 559,05	10 878,70
TOTAL RECETTES	5 299 326,00	6 346 190,11	5 313 869,00

Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté

Ce chapitre enregistre le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement. A noter l'évolution importante du résultat de fonctionnement depuis 2018. En effet, le budget 2018 a dû absorber le déficit des zones artisanales, le résultat était alors de 0 €, pour passer à 923 182,91 € en 2019 et 1 259 875,30 € en 2020.

Chapitre 013 Atténuation de charges

Il s'agit principalement des remboursements de l'assurance statutaire en cas de maladie des agents. Ces sommes sont donc difficilement prévisibles d'une année sur l'autre.

Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections

Les travaux effectués en régie font l'objet d'écritures d'ordre. Pour 2020, sont prévus notamment des sanitaires au Parc du Cornoir et à l'Ardoise Verte et la réfection d'un local derrière la Trésorerie.

Chapitres 70 Produits de services, du domaine et ventes diverses

On retrouve ici notamment :

- Les concessions dans le cimetière
- Les frais d'inhumation
- Les recettes issues de la restauration scolaire, des transports scolaires, de l'enlèvement des déchets ostréicoles
- Les remboursements de sinistres
- Les frais facturés au budget assainissement

Chapitre 73 Impôts et taxes

La fiscalité directe 2020 est estimée sans augmentation de taux. A ce jour les bases ne sont pas notifiées, les taux seront donc votés après réception de ces informations.

Ce chapitre retrace également l'attribution de compensation de Challans Gois, ainsi que les recettes suivantes :

- Droits de place
- Droits de stationnement
- Fourrière



Chapitre 74 Dotations subventions, participations

Sont retracées ici principalement, les allocations compensatrices de la fiscalité directe et les dotations de l'Etat : Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation.

Ces dotations ont connu une baisse régulière de 2014 à 2017 soit -18,53% sur la période. Depuis 2018, il est à noter une légère hausse : +2,20% en 2018 et +2,37% en 2019. Le montant total perçu en 2019 est de 833 766 € alors qu'entre 2008 et 2014 les montants annuels représentaient entre 875 826 € et 965 408 €

Les montants 2020 n'ont pas encore été notifiés. Les prévisions feront l'objet d'une décision modificative si nécessaire.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

On retrouve dans ce chapitre les loyers perçus dans le cadre des locations de salles, des logements communaux, de locaux professionnels et administratifs.

Comme en 2018 le budget général a récupéré sur l'exercice 2019 une partie de l'excédent du budget assainissement (300 000€). Compte tenu de l'excédent réalisé fin 2019, il n'est pas prévu un nouveau prélèvement en 2020.

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Ce sont des produits tels que les dons : quêtes des concerts d'été et divers remboursements de charges telles que les pénalités de retard d'inscription aux transports scolaires. On retrouve également dans ce chapitre la recette liée à l'indemnité qui sera versée par la société ARDISSA en cas de confirmation du jugement de première instance par la cour d'appel.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES PAR CHAPITRE	BP 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	526 234,04
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 805,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	293 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	2 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	13 215,00
21 - Immobilisations corporelles	610 333,05
23 - Immobilisations en cours	2 175 409,81
041 - Opérations patrimoniales	1 000,00
TOTAL DEPENSES	3 651 996,90

Le chapitre 16 est destiné au remboursement du capital de la dette pour 293 000 €.

Les principaux investissements prévus en 2020 sont :

Bibliothèque	350 000€
Eglise	852 000€
Voirie	380 000€
Acquisition EPF	350 000€
Parc STM Véhicules	150 000€
Groupe scolaire (désenfumage, divers matériels)	57 000€



RECETTES PAR CHAPITRE	BP 2020
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	207 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	234 794,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 343 466,00
024 - Produits de cessions	78 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	912 812,98
13 - Subventions d'investissement	874 923,92
041 - Opérations patrimoniales	1 000,00
TOTAL RECETTES	3 651 996,90

En recettes on peut noter :

Les amortissements	207 000.00 €
Encaissement des crédit-baux Hardouin et CC Challans Gois	34 794.00 €
Le virement de la section de fonctionnement qui constitue l'autofinancement	1 343 466.00 €
Le produit des cessions (Vendée Logement)	77 000.00 €
Dotations et réserve	
(FCTVA, Taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé)	912 812,98 €
Les subventions attribuées pour financer les travaux	745 545 €
(dont 585 545 € pour l'Eglise, 100 000 € CCU Rue des Ecoles et 60 000 € pour la bibliothèque)	



BUDGET ASSAINISSEMENT

RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de la section d'exploitation pour l'exercice 2019 se chiffre à -309 178,75 €. Le résultat antérieur étant de 1 132 739,73 €, le résultat à affecter est de 823 560,98 €.

Le solde de la section d'investissement en 2019 est négatif à hauteur de 24 104,81€ €. Le résultat antérieur positif à hauteur de 41 996,14 € fait ressortir un résultat de clôture positif de 17 891,33 €.

Les restes à réaliser 2019 en dépenses se chiffrent à 65 186,26€.

Le besoin de financement global est donc de 47 294,93 €.

En conséquence, Il est proposé d'affecter en recettes d'investissement au budget 2020 la somme de 47 294,93 € pour couvrir le besoin de financement d'investissement, et de reporter 776 266,06 € en recette de fonctionnement.

Section d'exploitation

DEPENSES	BUDGET 2019	Réalisé 2019	BUDGET 2020
011 - Charges à caractère général	200 000.00	151 300,87	195 000.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 000.00	14 446,20	20 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	714 439.73	0	689 766.05
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	200 000.00	198 586,43	200 000.00
022 - Dépenses imprévues	39 000.00	0	16 500.00
67 - Charges exceptionnelles	300 000.00	300 700,00	10 000.00
TOTAL DEPENSES	1 473 439.73	665 033,50	1 131 266.05
RECETTES			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	700.00	0	0
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	340 000.00	355 854,75	355 000.00
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	1 132 739.73	1 132 739,73	776 266.05
TOTAL RECETTES	1 473 439.73	1 488 594,48	1 131 266.05

La section d'exploitation s'équilibre à 1 131 266,05 €.

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements ainsi que la location du terrain de la station d'épuration au budget général de la commune.

Le virement à la section d'investissement est de 689 766.05€.



Section d'investissement

DEPENSES	BUDGET 2019	BUDGET 2020
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	700.00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 000.00	8 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	205 377.00	170 000.00
21 - Immobilisations corporelles	109 351.94	170 000.00
23 - Immobilisations en cours	573 006.93	481 766.05
020 - Dépenses imprévues	60 000.00	60 000.00
TOTAL DEPENSES	956 435.87	954 952.31
RECETTES		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	41 996.14	17 891.33
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000.00	200 000.00
021 - Virement de la section d'exploitation	714 439.73	689 766.05
10 - Dotations, fonds divers et réserves		47 294.93
TOTAL RECETTES	956 435.87	954 952.31

La section d'investissement s'équilibre à 954 952.31 €.

Au chapitre 20 – Immobilisations incorporelles – est prévu le coût d'une étude confiée à VERDI INGENIERIE pour la réalisation d'une étude sur l'intérêt du raccordement de la lagune de l'Epoids sur la station d'épuration de Beauvoir sur Mer, afin de pouvoir bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau pour les travaux qui en découleront.

Constituée du virement de la section d'exploitation, des amortissements et de l'excédent de l'exercice antérieure, les recettes permettent de réaliser la rénovation des réseaux d'assainissement des Eaux usées